

ARRETE N° 92-408

portant inscription de certaines parties de l'ancien hôtel de
Clermont-Tonnerre, 27 quai de la Tournelle à PARIS 5ème

LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques
notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23
juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les
décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des
commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement
parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire
supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des
Commissaires de la République de région une commission régionale
du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine historique,
archéologique et ethnologique de la région d'Ile de France en sa
séance du 27 juin 1990 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier :

CONSIDERANT que l'ancien hôtel de Clermont-Tonnerre est l'un des rares
hôtels particuliers du quai de la Tournelle à avoir conservé dans leur échelle
d'origine des élévations extérieures dont le sobre traitement est représentatif du
dernier quart du 18ème siècle ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la région
d'Ile de France ;

.../...

ARRETE

ARTICLE 1er - Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les parties suivantes de l'ancien hôtel de Clermont-Tonnerre, 27 quai de la Tournelle à PARIS 5ème :

- les façades et toitures en totalité,
- les cages d'escalier A et B dans l'aile Ouest en retour sur la cour,

situées sur la parcelle n° 152 d'une contenance de 19a 14ca, figurant au cadastre section 05-01 AB et appartenant aux Assurances Générales de France Vie, Société Anonyme ayant son siège social 37 rue de Richelieu à PARIS (2ème) et pour représentant responsable Monsieur Christian GIRERD, Directeur immobilier, demeurant à la même adresse.

Cette société en est propriétaire par acte du 11 juillet 1989 passé devant Maître VIDALENC, notaire à PARIS (16ème) et publié au 2ème bureau des hypothèques de Paris le 17 septembre 1989, volume 1989 P numéro 5410.

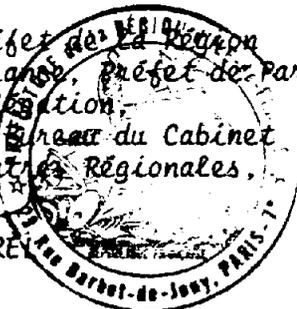
ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France.

ARTICLE 4 - Il sera notifié au préfet, secrétaire général du département de Paris, au maire de Paris, et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le **15 AVR. 1992**

Pour le Préfet de la Région
d'Ile de France, Préfet de Paris
et, par délégation,
le Chef du Bureau du Cabinet
et des Affaires Régionales,

Martine MOREY



Pour le Préfet de la Région
d'Ile de France, Préfet de Paris
et, par délégation,
le Préfet, Secrétaire Général

Bruno FONTENAIST

V

